

Jordanie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Jordanie compte 37 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quinze de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Jordanie a signé l'IM en 2019, a déposé son instrument de ratification le 22 septembre 2020, et a notifié ses conventions fiscales non conformes. L'IM est entré en vigueur pour la Jordanie le 1^{er} janvier 2021. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Jordanie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹¹¹.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la Jordanie

Synthèse de la réponse de la juridiction – Jordanie

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Algérie*	Non	Non	
2	Arabie saoudite	Oui, IM		COP
3	Azerbaïdjan*	Non	Non	
4	Bahreïn	Non	Oui, IM	COP
5	Bosnie-Herzégovine	Oui, IM		COP
6	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
7	Canada	Oui, IM		COP
8	Corée	Oui, IM		COP
9	Croatie	Non	Oui, IM	COP
10	Égypte	Oui, IM		COP
11	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
12	France	Oui, IM		COP
13	Inde	Oui, IM		COP
14	Indonésie	Non	Non	
15	Iran*	Non	Non	
16	Italie	Non	Oui, IM	COP
17	Koweït*	Non	Non	
18	Liban*	Non	Non	
19	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
20	Malte	Oui, IM		COP
21	Maroc	Non	Oui, IM	COP
22	Ouzbékistan*	Non	Non	
23	Pakistan	Oui, IM		COP

¹¹¹ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Jordanie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

24	Palestine*	Non	Non	
25	Pays-Bas	Oui, IM		COP
26	Pologne	Oui, IM		COP
27	Qatar	Oui, IM		COP
28	République tchèque	Non	Non	
29	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
30	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
31	Soudan*	Non	Non	
32	Syrie*	Non	Non	
33	Tadjikistan*	Non	Non	
34	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
35	Turquie	Non	Oui, IM	COP
36	Ukraine	Oui, IM		COP
37	Yémen*	Non	Non	



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Jordanie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/af9fc7b8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.